

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 juin 2015 fixant au titre de l'année universitaire 2016-2017 le nombre de postes offerts au concours d'internat de pharmacie à titre européen pour les pharmaciens français, andorrans, suisses ou ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen

NOR : AFSH1514267A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 12 juin 2015, en application de l'article R. 633-37 du code de l'éducation, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2016-2017 au concours d'internat à titre européen donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques est de 1, selon la répartition fixée en annexe.

A N N E X E

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS PAR INTERRÉGION, SPÉCIALITÉ ET CHU DE RATTACHEMENT

INTERRÉGION	NORD-EST	
	Besançon	Total
CHU de rattachement		
PHARMACIE	1	1
Total	1	1